



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
AVIS N°013/SANRU/FM/NMF2/2020
(Cet avis est adressé aux consultants firmes-cabinets d'audit)

Source de financement : FM NMF2

Référence : AVIS N°013/SANRU/FM/NMF2/2020

Date de publication : 22 juin 2020

Date de clôture : 9 juillet 2020 (heure locale de Kinshasa)

A L'INTENTION DES CANDIDATS SOUMISSIONNAIRES

1. La République Démocratique du Congo a obtenu un financement pour la lutte contre la Tuberculose, le VIH et le Paludisme. Cette demande de financement a pour but d'obtenir plus d'impact dans la lutte contre les trois maladies. Et, Sur base de leurs expériences, CORDAID et SANRU ont été retenus comme principaux récipiendaires (PR) de la société civile à côté de la CAGF qui représentera la partie gouvernementale dans le nouveau mode de financement du Fonds Mondial pour la période 2018-2020.

Ces Subventions concernent les trois maladies suivantes : le Paludisme, le VIH et la Tuberculose avec comme buts :

- Pour le VIH :

Contribuer au développement du pays en freinant la propagation du VIH auprès des individus, familles et communautés et assurer la prise en charge globale de tous les patients Co infectés TB/VIH en RD Congo.

- Pour la Tuberculose :

Réduire de 20 % la mortalité liée à la Tuberculose à l'horizon 2020 par rapport à celle estimée pour l'année 2015 (de 66 à 53 décès pour 100.000 habitants).

- Pour le Paludisme :

Réduire le taux de morbidité et mortalité lié au paludisme de 40% par rapport à 2015 d'ici 2020.

Pour l'atteinte des objectifs cités ci haut, le Fond Mondial pour la lutte contre le VIH-SIDA, la Tuberculose et le Paludisme a mis à la disposition des récipiendaires principaux SANRU et CORDAID les financements couvrant la période 2018 – 2020. Les présents projets, financés par le Fonds mondial dans le cadre du nouveau modèle de financement de 2018 à 2020, ciblent 478 zones de santé au total dont 354 avec paquet VIH-TB complet, 59 zones de santé de co-infection pour CORDAID et SANRU sur les 516 ZS et réparties dans les 26 divisions provinciales (DPS) des 26 provinces administratives que compte la RDC.

Dans ce cadre, SANRU ASBL et CORDAID travaillent en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé qui, à travers la CAGF, est aussi Récipiendaire Principal du programme de renforcement des structures de Sante publique en qualité de PR public. SANRU ASBL et CORDAID utilisent les

Sous Récipiendaires conjoints et les réseaux de CDR pour la gestion et la distribution intégrée des intrants des trois maladies dont la lutte est appuyée par le Fonds mondial à savoir, la Malaria, le VIH/SIDA et la Tuberculose dans les 16 Divisions Provinciales de la santé de convergence.

CORDAID, prend en charge les activités préventives et de prise en charge en routine notamment la distribution gratuite des préservatifs, le dépistage volontaire et la prise en charge médicales des Personnes vivant avec le VIH pour la partie sud du pays avec 13 DPS et nord.

Durant le NMF2, SANRU et CORDAID sont responsables, au niveau de FOSA, des activités d'approvisionnement en intrants de prévention ainsi que de diagnostic et de traitement contre le paludisme, VIH et TB, de mobilisation communautaire et de sensibilisation de masse à travers les

2. L'objectif du présent marché est la réalisation, par un cabinet externe, des audits des comptes des subventions Fonds mondial gérées par SANRU asbl et CORDAID, et ce, pour les exercices 2019 et 2020. Il s'agit pour ledit cabinet, d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur les états financiers et l'utilisation des ressources reçues par chacun des bénéficiaires principaux et leurs sous-bénéficiaires¹ aux fins convenues dans les accords de subvention, pour les périodes de :
 - 1^{er} janvier au 31 décembre 2019
 - 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les rapports d'audit sont dus, pour chacun des exercices suscités comme suit : 31 août 2020 pour les comptes de l'exercice 2019 et au 30 Avril 2021 pour les comptes de l'exercice 2020.

(Ces dates seront revues compte tenu du décalage de la mission en cette période de COVID).

3. **SANRU ASBL et CORDAID**, ci-après dénommée "Principal Récipiendaire" (PR), invitent les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations indiquant leurs expérience et capacité démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel permanent ou ponctuel), expliquant les motivations profondes d'intérêts pour le présent projet, les qualifications et expériences spécifiques pertinentes et similaires à prendre en compte pour l'examen des expériences d'intérêts en vue de la constitution de la liste restreinte, etc.) Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
4. **Profil de la firme et du personnel clé du consultant**
Le cabinet ou firme d'audit doit :

- (i) Avoir une bonne connaissance des procédures de Gestion Financière et de passation des marchés et doit disposer d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans des missions similaires ;
- (ii) Etre indépendant et faisant profession habituelle de révision des comptes. Une expérience d'audit des projets financés par le Fonds Mondial et tous autres bailleurs de fonds de réputation internationale (BAD, Union Européenne, BM...);

Par ailleurs, une bonne connaissance de l'environnement et du contexte de la mission serait un atout indispensable.

Le Personnel intervenant sur la mission devra disposer des qualifications suivantes :

- (i) L'Associé signataire du rapport d'audit doit avoir la qualification d'Expert ou Réviseur-Comptable Diplômé et être membre d'une corporation professionnelle de comptabilité et d'audit reconnue par l'IFAC et acquise aux normes internationales édictées par l'IASC et l'IFAC. Il doit disposer d'une expérience de 10 ans minimum dans l'audit
 - (ii) D'un manager d'audit disposant d'un diplôme d'Expert-Comptable Diplômé inscrit à un ordre professionnel de comptabilité membre de l'IFAC. Il devra disposer d'une expérience d'au moins 3 ans dans l'audit des projets similaires financés par l'IDA.
 - (iii) D'un superviseur/senior ayant un diplôme de niveau licence (Bac +5) au moins en comptabilité ou équivalent et justifiant d'une bonne expérience dans l'audit des projets.
5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux "Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants". L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de SANRU ASBL et CORDAID de le retenir sur la liste restreinte. ***SANRU retiendra les 6 premiers candidats pour constituer la liste restreinte à qui sera adressée la demande de proposition.***

Expérience générale du cabinet	40 points
Expérience pertinente pour la mission	40 points
Personnel	20 points

6. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (à savoir les termes de référence), à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes d'ouverture des bureaux : du lundi au jeudi de 08 h 00 à 16 h 00, et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 : **SANRU ASBL, N° 76, Avenue de la Justice, Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo** ; courriel : procurement@sanru.cd
7. Les consultants intéressés devront soumettre leur dossier de candidature uniquement à l'adresse ami013@sanru.cd avec comme objet du mail **AMI 013/SANRU/PALU-AUDIT EXTERNE**. Une réponse automatique vous sera envoyée. Dans le cas où vous ne recevez pas cette réponse, veuillez contacter le service de passation des marchés via les canaux officiels. Cette adresse ne sera pas utilisée pour autre échange. Et lors de la transmission, prière de ne pas mettre en copie des représentants de SANRU.

Le dossier présentera les éléments essentiels à savoir : portefeuille du cabinet, missions récentes réalisées (attestations de bonne exécution et références à contacter), réalisation des rapports financiers en anglais, les bailleurs de référence, équipe d'experts, etc.

8. ***Le poids maximal ne dépassera pas 5 Mb. Si la taille des « fichiers indiqués » est supérieure à cinq (5) Mb, le fournisseur doit diviser la réponse dans différents messages indiquant clairement dans le message Partie 1, Partie 2, et ainsi de suite. Les offres seront envoyées à l'adresse électronique suivante :***

Toute demande de clarification ou échange se passera par l'adresse procurement@sanru.cd

Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, Ph.D.H

Directeur Exécutif

SANRU ASBL

76, avenue de la Justice, Commune de la Gombe